

Divers

Recensement militaire

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette démarche doit être effectuée au cours du mois où ils atteignent l'âge de **16 ans**.
Le recensement est obligatoire : se présenter en mairie avec le livret de famille des parents et une carte d'identité.

Compteurs d'eau

Le relevé des compteurs d'eau sera effectué cet été : nous remercions les administrés de bien vouloir dégager les compteurs afin de faciliter le travail des employés communaux.
N'oubliez pas de prévenir le secrétariat de la mairie lors de votre départ de la commune, sans oublier d'indiquer votre nouvelle adresse, afin que les services techniques puissent effectuer le relevé de votre compteur d'eau.

Nuisances et Environnement (rappel du maire)

L'été approche et nous vous rappelons qu'il est formellement interdit d'utiliser les outils bruyants (tondeuses, perceuses, etc.) les dimanches et jours de fête, afin de respecter le repos de vos voisins.
D'autre part, les chiens ne doivent pas divaguer dans le village et dans les hameaux pour leur sécurité et celle des autres (enfants, voisins, vélos, voitures ou autres), ces deux règles de bons sens doivent permettre à chacun d'entre nous d'apprécier la qualité de la vie dans notre village.
Il est également rappelé que le perron de l'école maternelle n'est pas un stand d'essai des moteurs de vélomoteur. Les nuisances sonores perturbent la vie des habitants de l'immeuble proche. Le maire et la gendarmerie ont eu à intervenir ces derniers temps. Dès 22 heures les autorités concernées seront en droit de dresser des PV envers les contrevenants.
Je demande expressément aux jeunes fréquentant ces lieux de ne pas jeter sur la voie publique leurs bouteilles de bière. Les tessons dispersés sont un réel danger pour les jeunes enfants de l'école.
Quant à ce qui se passe à la Tour ou au stade, ceci dépasse l'entendement !

ÉTAT- CIVIL

NAISSANCES

12 janvier 2007 **Tiago,**
fils de M. et M^{me} Avelino FONSECA de FARIA
(737 rue du Vercors)

19 février 2007 **Leny,**
fils de M. et M^{me} Jérôme BERGAMELLI
(453 route de Montaud)

12 mars 2007 **Hugo,**
fils de M. et M^{me} Laurent BAUDINO
(702 rue du Soleil Couchant)

26 avril 2007 **Lisa,**
fille de M. et M^{me} Jan BUSSMANN
(168 rue du Moulin)

21 mai 2007 **Soline,**
fille de M. Jean-Louis REY et de M^{me} Sandrine GIAI-LEVRA
(99 rue des Lavures)

27 mai 2007 **Dina,**
fille de M. et M^{me} Mohamed SAOUD
(357A rue du Vercors)

21 juin 2007 **Yohan,**
fils de M. Fabien FOUREL et de M^{lle} Magali GLÉNAT-JAIME
(357B rue du Vercors)

DÉCÈS

21 avril 2007 Emile RAYNAUD
4 mai 2007 Daniel CHEVILLAT
7 mai 2007 Pauline GLÉNAT-JAIME
17 mai 2007 Thérèse SANTOS-COTTIN
18 mai 2007 Jeannine COCHAT
3 juin 2007 Stéphane BLANC

NOUVEAUX HABITANTS

M. William POLI et M^{me} Muriel AUTERNAUD
(608 rue du Vercors)
M. Michel GARNIER
(5301 route de Grenoble)
M. Sylvain VILLVERDE
(848 rue du Vercors)
M. Joël FUMAL et M^{me} Catherine FLAMANT
(1915 rue de la Galandrine)
M. et M^{me} Franck SCHEFFLER
(806 rue du Vercors)
M. et M^{me} Florent DESHAYES
(2711 route de Grenoble)
M^{me} Annick KREBS
(52 chemin du Calvaire)
M. et M^{me} Sébastien DUCRET
(242 impasse du Château)
M. et M^{me} Frédéric LARGERON
(671 route de Grenoble)
M. Jérôme FOULET
(150 impasse du Chalet)
M. Nicolas BELLIER et M^{me} Sandrine DUCRET
(268 chemin de la Tour)
M. Rabi AMMAR et M^{lle} Marie-Rose CHAUVIN
(208 rue de l'Eau Vive)

Tél. utiles

Pompiers
18 ou 112
Samu 15
Gendarmerie 17

Mairie 04 76 93 60 08
st.quentin.mairie@akenonet.com

Secrétariat CCVI
04 76 93 58 01

Médecin D^r Maurice Zilli
04 76 93 33 54

Kinésithérapeutes
Gymnastique médicale
Cours de massages
M^{me} Carine Larue-Sanou
04 76 37 45 24
M^{me} Nadine Schena
04 76 06 11 66

Infirmières
M^{me} Épailly
M^{me} Kmicciak
04 76 93 66 11

Pharmacie
M^{me} Turpin-Lepourry
04 76 93 68 08

Vétérinaires (Tullins)
04 76 07 87 98
04 76 07 03 39

École maternelle
04 76 93 65 73

École Louis Pergaud
04 76 93 60 51

Médiathèque
04 76 93 30 56

La Poste
ouverte du lundi au jeudi
de 13 h 30 à 16 h 30
le vendredi de 9 heures à 11 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30

le samedi de 9 heures à 11 h 30
04 76 93 61 04

Taxi M. Finet
04 76 93 65 02
06 07 09 15 31

EDF (dépannages)
0810 333 338

Télécom (dépannages)
10 13

ST-QUENTIN MON VILLAGE
Dépôt légal : juin 2006

Directeur de la publication :
Henri Santos-Cottin

Comité de rédaction :
Jean-François Rinino
Hok Chhoan Tan
Charles Vieu
Isabelle Bruno

Mise en page, impression :
Mairie de St-Quentin



BULLETIN MUNICIPAL N° 56 - JUIN 2007

Le billet du maire

Un nouvel été arrive avec son cortège d'alternance d'orages, soleil et pour chacun d'entre vous, je le devine l'appel des vacances. Mais avant tout retraçons dans les grandes lignes ce qui s'est passé au cours de ces six premiers mois :

Comme chacun le sait, la sécurité des piétons, l'environnement et l'embellissement de notre village ont motivé les nombreux travaux décidés par votre Conseil sur ce tronçon de rue du Vercors. Cela n'a pas été sans causer certaines gênes (route défoncée, poussière) ce dont nous

nous excusons auprès des commerçants et des habitants qui ont vu leur cave se remplir "d'eau".
Je veux remercier les associations qui ont animé notre cité en programmant de nombreuses festivités : concerts, galas, expositions etc.

C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris le décès de nombreux Saint-Quentinois au cours de ce premier semestre. J'ai une pensée toute particulière pour les familles dans la peine.

Comme vous le constaterez dans les pages suivantes, les finances de notre commune se portent bien ; ce qui nous a permis

d'équilibrer le budget sans augmenter les impôts. Il en est de même pour notre C.C.V.I.

La création du lotissement de la Galandrine va permettre à une dizaine d'entreprises de s'implanter sur le site et donner un dynamisme économique à notre village en favorisant l'emploi.

L'été est synonyme de vacances : qu'elles soient bonnes et heureuses à tous, oubliez vos soucis. Bienvenue aux touristes qui viendront nous visiter. Pour ceux qui ne partent pas, profitez des animations qui se dérouleront dans notre région.

Votre maire

Dimanche 1^{er} juillet
dans le centre du village

VIDE GRENIER

organisé par
l'Association du clocher de St-Quentin

Apéritif musical
avec l'Écho du Bas Grésivaudan

Exposition de véhicules anciens (autos/motos)

Réservations :
04 76 93 69 40
04 76 93 31 61

Sommaire

Page 1 : Billet du Maire
Page 2 : Vie municipale
Page 3 : Vie municipale
Page 4 : Vie locale
Page 5 : Vie locale
Page 6 : Vie municipale
Page 7 : Les gens d'ici
Page 8 : État civil



BUDGETS de la C.C.V.I.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2006

Le Conseil de la Communauté de Communes "VERCORS-ISERE" réuni sous la présidence de M^{me} Elisabeth ROUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par M. Henri SANTOS-COTTIN Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite des différents comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi : le résultat du compte administratif de l'exercice 2006 dressé présente : un excédent de **32 870 €** d'investissement et un excédent de fonctionnement de **170 150 €** soit excédent **203 20 €** pour l'ensemble.

2) - Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU C.A. 2006

Le conseil de la C.C.V.I. ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006, constatant que le compte administratif 2006 a fait apparaître :

Un excédent d'exploitation pour 170 149,96 €
Un excédent d'investissement pour 32 870,63 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation au compte **002**, pour un montant de **40 000 €** en excédents antérieurs reportés, et au compte **1068** en recettes d'investissement pour un montant de **130 149,96 €**.

L'excédent d'investissement étant reporté au compte **001** pour un montant de **32 870,63 €**.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2006 DU RECEVEUR 2006

Le Conseil Intercommunal, réuni sous la présidence de Monsieur Henri SANTOS-COTTIN ;

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre **2006**

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2006**;
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2006**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2007, DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES :

Le Conseil Intercommunal ; à l'unanimité :
Décide de ne pas augmenter les taux des impôts, soit :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 :

Le budget principal de la Communauté de Communes Vercors-Isère,

S'équilibre en section d'exploitation à la somme de **762 303,00 €**

Et en section d'investissements à la somme de **196 265,00 €**

Tous les exercices ont été voté à l'unanimité.

Les quatre taxes directes locales :

Taxes	Taux votés	Produit attendu
D'habitation	4,04 %	79 548 €
Foncier (bâti)	7,14 %	106 243 €
Foncier (non bâti)	16,57 %	17 365 €
Professionnelle	4,49 %	212 691 €
Montant total du produit attendu		415 847 €

HALTE AUX BRUITS !

Piscines

Les propriétaires de piscines sont invités à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.

Divers

La municipalité rappelle aux Saint-Quentinois que la législation sur le bruit est très stricte. Tout bruit censé nuire aux riverains (travaux publics, moteurs, pétards et artifices, musique, etc.) fait l'objet de réglementation.

Le non respect de ces normes entraînera une intervention de la gendarmerie.

Adieu Emile...



C'est à l'armée qu'Emile Raynaud a commencé la musique où il apprit le saxophone. De retour au village en 1936, il rentre dans la fanfare. C'est lui qui, après la guerre en 1945 a relancé la musique du village.

Pendant une quarantaine d'années, bénévolement, il va donner tout son temps pour la musique : comme professeur de solfège : la plupart des musiciens jouant encore aujourd'hui, ont appris la musique grâce à lui, mais aussi comme chef d'orchestre : c'est lui qui est toujours là pour prendre la baguette lorsqu'il manque un chef de musique durant les périodes plus difficiles.

C'est durant l'année 1979, qu'il passe définitivement la baguette à un jeune chef appelé Alex Veyret. Ce n'est pas pour autant qu'il arrête la musique, puisqu'il continuera à jouer du saxophone soprano au sein de l'harmonie jusqu'en 1984.

Aujourd'hui c'est en partie grâce à lui, si la musique est toujours présente dans notre village.

On gardera d'Emile le souvenir d'un homme généreux, toujours prêt à rendre service, disponible et surtout très attaché à sa musique.

D. G.



RECENSEMENT

Merci à la population saint-quentinoise du bon accueil offert aux agents recenseurs pendant la période de recensement.



En 2008, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus auront donc été pris en compte dans le cadre du nouveau recensement.

A la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee diffusera la population légale de chaque commune ainsi que les résultats statistiques complets sur leurs caractéristiques sociodémographiques. A partir des données des enquêtes annuelles qui se sont déjà déroulées, l'Insee actualise chaque année les résultats sur la démographie de la population vivant en France.

La publication de la population légale sera en application au 1^{er} janvier 2009, ces résultats seront mis à jour tous les ans et seront disponibles sur le site www.insee.fr

Les résultats du recensement permettront dès 2009 :

- aux pouvoirs publics d'adapter les équipements collectifs aux évolutions de la société : crèches, hôpitaux, établissements scolaires, équipements sportifs, etc.
- aux professionnels publics et privés de mieux connaître le parc de logements et les besoins de la population
- aux entreprises d'avoir des données précises pour mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre
- aux associations, notamment celles qui œuvrent dans les domaines sanitaire, social, éducatif ou culturel, de mieux agir selon les besoins de la population.

Le recensement devient une opération régulière, plus légère et plus facile à intégrer dans l'activité annuelle des communes de 10 000 habitants ou plus et de l'Insee.

Au-delà de cette obligation, répondre correctement aux questionnaires du recensement est pour chaque citoyen une occasion de constater l'amélioration des services proposés par sa commune.

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année.

Donc rendez-vous en 2012 pour le prochain recensement !!

I. B.

Point sur les travaux

Voie communale n° 2

La dernière phase des travaux qui consiste à la rénovation des surfaces : enrobés, trottoirs, cheminement piétonnier, parking, etc. débutera en juillet.
L’attente entre les travaux des réseaux secs et cette dernière phase est la conséquence des délais administratifs qui sont imposés entre les différents stades de gestion des dossiers : lancement du marché, réponses aux appels d’offres, choix de l’entreprise, délai de notification du marché puis programmation des travaux.



Lotissement de La Galandrine

Les travaux d’aménagement se déroulent en conformité avec le planning.
Actuellement la société Mersch réalise la rénovation des réseaux humides : eau potable, eaux usées et pluviales.



Réseau eau potable

- Le marché qui regroupe deux projets de rénovation :
- La Terrasse pour alimenter toute la partie vers la Galandrine, Renaudière, etc.
 - Tranchicotte qui dessert l’autre secteur de la commune, vers l’Échaillon a été lancé en consultation des entreprises.

R. M.



Réglementation concernant les feux de déchets végétaux

Considérant que des mesures doivent être adoptées afin de lutter contre les nuisances provoquées par les feux de déchets de jardins (herbes, broussailles), le maire de St Quentin a pris l'arrêté suivant conformément à la loi du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets.
« Il est interdit de brûler des herbes et détritux divers, végétaux ou non dans les jardins attenants aux habitations entre le 15 mai et le 15 octobre. En dehors de cette période l'autorisation est donnée de 10 heures à 16 heures.
Il est rappelé qu'il est interdit d'allumer un feu à moins de 200 mètres des bois et forêts.
Les propriétaires ou ayants droit devront prendre les dispositions suivantes :
Les foyers devront être allumés sur un emplacement débarrassé de toute autre matière combustible que les végétaux à brûler.
Les foyers devront être surveillés en permanence sous la

responsabilité du propriétaire, ayants droit, locataire.
Des précautions devront être prises afin de disposer à proximité pour contrer tout départ de feu de moyens d'extinction (citerne, seau, tuyau d'arrosage, extincteur...).

En, tout état de cause, les feux devront être constamment surveillés et être allumés à une distance minimale de dix mètres de tout bâtiment, lorsque la disposition des lieux le permet.

De la même manière, ils ne devront pas être allumés lorsque par l'effet des conditions atmosphériques, ils risquent de diminuer la visibilité sur les voies de circulation.

Il sera porté une attention particulière au vent, à son importance et son orientation de telle sorte que le voisinage ne soit pas gêné par la fumée ou les flammes.

Les interdictions prévues aux articles précédents sont applicables tous les jours, y compris les dimanches, samedis et jours fériés.

En aucun cas, les déchets autres que végétaux ne devront être éliminés dans ces feux. »

Les contrevenants au présent arrêté seront sanctionnés, conformément aux règlements en vigueur.

BUDGETS de la commune

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2006

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Charles VIEU

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2006 dressés par Monsieur Henri SANTOS-COTTIN, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite des différents comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

Le résultat du compte administratif de l'exercice 2006 dressé présente : un excédent de 327 661 € d'investissement et un excédent de fonctionnement de 224 439 € soit excédent de 552 101 € pour l'ensemble.

BUDGET DE L'EAU & ASSAINISSEMENT

Le résultat du compte administratif de l'exercice 2006 dressé présente : un déficit de 143 103 € d'investissement et un excédent de fonctionnement de 58 543 € soit déficit global de 84 560 € .

BUDGET DE LA CHAUFFERIE A BOIS

Le résultat du compte administratif de l'exercice 2006 dressé présente : un excédent de 4 347 € d'investissement et un excédent de fonctionnement de 15 105 € soit excédent de 19 452 € pour l'ensemble.

Pour ces trois comptes administratifs, le Conseil a constaté l'identité des valeurs avec les indications du compte de gestion du trésorier public. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Les trois comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2006 DU RECEVEUR POUR LES DIFFERENTS BUDGETS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire ; Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
Déclare que les différents comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2006, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2006, DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé sur le compte administratif de l'exercice 2006 , Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :
Un excédent d'exploitation pour 224 439,64 €
Un excédent d'investissement pour 327 661,55 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) pour 224 439,64 €
L'excédent d'investissement étant reporté en recette d'investissement au compte 001,
Pour 327 661,55 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2007, DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES :

Le conseil municipal ; à l'unanimité :
Décide de ne pas augmenter les taux des impôts

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 (BUDGET PRINCIPAL)

Le budget principal s'équilibre :
En section d'exploitation à la somme de 837 570 €
En section d'investissement, à la somme de 798 290 €
Le budget primitif du budget principal est voté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 (EAU & ASSAINISSEMENT)

En section d'exploitation à la somme de 198 600 €
En section d'investissement à la somme de 575 393 €
Le budget est voté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 (CHAUFFERIE)

Le budget primitif de la chaufferie s'équilibre :
En section d'exploitation, à la somme de 49 956 €
En section d'investissement, à la somme de 29 534 €
Le budget est voté à l'unanimité.

Taxes	Taux votés	Produit attendu
D'habitation	7,54 %	84 825 €
Foncier (bâti)	11,54 %	111 638 €
Foncier (non bâti)	39,73 %	21 931 €
Professionnelle	6,76 %.	274 659 €
Montant total du produit attendu		493 053 €

Le feu d'artifice sera tiré
le samedi 14 juillet 2007
à partir de 22 h 30
sur le terrain de foot au Gît.

Écho du C.C.A.S.

AIDE AUX VACANCES pour les enfants de 3 à 16 ans

Le C.C.A.S. peut vous aider à financer une partie des vacances de vos enfants pour :

- les colonies
- les centres aérés
- les stages* sportifs, éducatifs ou culturels.

Cette participation sera évaluée en fonction du quotient familial.

De 0 à 610 :
15,00 € par jour

De 611 à 763 :
8,00 € par jour

De 764 à 915 :
5,50 € par jour

De 916 à 1525 maximum :
4,50 € par jour

Prise en charge du séjour : **15 jours maximum** (possibilité de cumuler la période de vacances sur toute l'année pour atteindre les 15 jours autorisés).

Attention : le centre aéré de Tullins n'effectue plus le tiers payant.

Il est impératif de fournir à la mairie (avant le 31 décembre) :

- une copie du quotient familial établi par la C.A.F.
- une facture acquittée par l'un ou l'autre des centres
- un relevé d'identité bancaire.

* M^{me} Bessoud, Vice-Présidente du C.C.A.S. se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Du côté de nos Sapeurs pompiers

Interventions

Sur l'année 2006, 124 déplacements ont été effectués par les sapeurs-pompiers saint-quentinois sur différentes communes du canton : St-Quentin-sur-Isère : 60 sorties, La Rivière : 28 sorties, Montaud : 23 sorties, communes alentours : 13 sorties.

Ces opérations se sont déroulées pour : 17 feux, 19 accidents de la circulation,

40 secours à personnes, 34 neutralisations d'hyménoptères, 14 interventions diverses.

Résultats sportifs

Cross départemental des sapeurs-pompiers à Mens :

Bastien Moulin termine 5^e, et se qualifie ainsi pour le cross national se déroulant à Vichy, où il termine dans les 200 premiers sur 400 coureurs !

Championnat départemental VTT à Monestier de Clermont :

Gérard Largeron termine 1^{er} en Vétéran II et 3^e temps au scratch. Patrick Salingue termine 2^e en Vétéran II et 6^e temps au scratch. Les deux vététistes nous représenteront au mois de juillet au championnat du monde à Val-Thorens puis au championnat de France en octobre à Buis-les-Barronnies.



Éliminatoires de secteur en boules lyonnaises à Vizille :

Deux quadrettes saint-quentinoises étaient présentes lors de ces éliminatoires.



La première composée de : Gabriel Glénat-Jaime, Georges Brotel, Gilbert Roux, Dadou Sylvestre, termine première de ces éliminatoires sur 22 équipes. La deuxième composée de : Stéphane Bertéa, Sébastien Fouillé, Fabien Fourel, Thierry Alleyron-Biron

termine 11^e sur 22 équipes.

Les deux équipes sont qualifiées pour le concours départemental de La Murette début juin.

Au cours de ce concours départemental, la 1^{re} équipe termine 26^e sur 51 équipes et la deuxième termine 4^e et se qualifie pour le concours inter-régional qui se déroulera à Bourg-Argental dans la Loire au mois de septembre.

F.F.

Motion de soutien à Ingrid Betancourt

et à son combat en faveur d'un État de Droit en Colombie :

Compte tenu du combat que mène Ingrid Betancourt en faveur de l'instauration d'une vraie démocratie en Colombie ; Soutenant son action en faveur de la justice sociale, de la lutte contre la corruption et pour la défense des plus pauvres ; Considérant que son enlèvement le 23 février 2002 est une entrave au débat démocratique en Colombie ; Qu'à travers elle, nous souhaitons créer un élan de solidarité avec 3000 autres personnes enlevées dans le pays ; Considérant que son combat contre les narcotrafiquants est aussi le nôtre ; Le Conseil municipal de Saint-Quentin-sur-Isère, décide :

- de soutenir l'action d'Ingrid Betancourt et de la faire connaître à ses concitoyens en y consacrant une information dans le bulletin municipal.
- de la faire citoyenne d'honneur de la commune en regard du combat difficile qu'elle mène au péril de sa vie et de celle de ses proches en faveur du peuple colombien.
- de porter cette information à la connaissance de :
Monsieur l'Ambassadeur de Colombie,
Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur José Manuel Durao Barroso, Président de la Commission européenne,
Monsieur le Président du Parlement européen,
Monsieur Jean-Jacques Queyranne, Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes,
Monsieur André Vallini, Président du Conseil Général de l'Isère,
Du Comité Ingrid Betancourt Isère,

Afin que, dans leurs responsabilités respectives, ils puissent œuvrer en faveur de la libération d'Ingrid Betancourt.

Appel médical d'urgence

Nous vous rappelons que pour joindre un médecin la nuit ou le week-end, vous devez composer le 15.

Un médecin régulateur vous donnera un conseil ou contactera le médecin de garde du secteur pour une visite.

Il peut aussi déclencher l'intervention d'un véhicule du SAMU ou d'un véhicule des pompiers si nécessaire.

Les gardes effectuées par les médecins de notre secteur (Tullins-Fures, Moirans, Vourey, Saint-Quentin, l'Albenc, Cras, Morette, Montaud, St-Gervais, Rovon) sont assurées pour l'instant.

Cependant la démographie médicale est en baisse, la population concernée augmente, et certains médecins du secteur sont dispensés de garde pour raison d'âge.

M. Z.

Réglementation concernant la circulation des quads

À la suite de réclamations faites en mairie par quelques habitants de notre commune sur le bruit provoqué par le passage des quads à proximité de leur résidence, le maire a été amené à prendre un arrêté conformément à l'article L.442-1 du code de l'urbanisme. Des articles L. 362-1 à L. 362-8 et R. 362-1 à R. 362-5 du Code de l'environnement : L. 2213-2, L. 2213-4, L. 2213-23, L. 2215-1 et L. 2215-3 du Code général des collectivités territoriales stipulent que les véhicules non homologués ne doivent pas circuler sur la voie publique.

La gendarmerie nationale portera une attention toute particulière vis à vis des contrevenants. Le texte des décrets est à votre disposition en mairie.

Association Du Clocher de St-Quentin

L'Association du Clocher de Saint-Quentin remercie la municipalité d'avoir pris en charge 60 % des frais de restauration de deux vitraux de l'église : le vitrail du chœur et celui de la chapelle latérale.

L'ensemble de cette verrière a été réalisé par Goyet vers 1894.

C'est M. Christophe Berthier, maître verrier de l'atelier Berthier-Bessac (fondé en 1860) qui a effectué les réparations nécessaires.

J.-F.R.

Médiathèque intercommunale Lis-Là

Trois expos pour un semestre :

Musiques d'ici et d'ailleurs

L'exposition installée à la médiathèque au mois de mars invitait à une promenade autour des instruments de musique traditionnels du monde entier, un voyage ouvert sur la mémoire et le rêve.

Très appréciée du public, elle réunissait certains instruments « primitifs » mais aussi des pièces très travaillées (harpe n'gombi à tête humaine sculptée, sabar du Sénégal, trompe Dung



Chen du Tibet...) dont l'esthétique a séduit les visiteurs.

En conclusion de ce mois musical, le groupe Shelta a enflammé la salle des fêtes pour une soirée irlandaise. Polkas, jigs ou reel, les mélodies se sont enchaînées avec entrain, variant plaisirs et tempo, invitant même à quelques pas de danse.

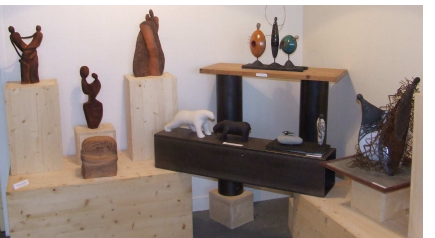
Bzzzz, Bzzzz, ça bourdonne dans la ruche :

Le printemps, saison des fleurs... et des abeilles. Ces p'tites bêtes se sont retrouvées à la médiathèque pour une exposition prêtée par la bibliothèque départementale de l'Isère. Une invitation à découvrir le monde passionnant des « mouches à miel » grâce à de nombreux accessoires.

Terres d'union, terres complices :

La médiathèque expose jusqu'au 30 juin les œuvres d'art en terre cuite de l'atelier « Mille et une terres »

Terres d'union, terres complices, thème choisi pour mettre en valeur une relation de proximité, de complicité mais aussi de distance, nous donne le bonheur d'admirer des sculptures originales, reflet de la personnalité de chaque artiste. Le regard ne se lasse pas de contempler dans le



détail chacune d'elles, et d'être ébloui par la qualité de ces réalisations.

Vacances, farniente, détente, lecture, musique

N'oubliez pas de venir « faire le plein » avant la fermeture estivale de la médiathèque :

12 livres et 2 CD par carte, de quoi passer quelques moments de calme, d'autant qu'une cinquantaine de nouveautés sont arrivées sur les rayons.

La médiathèque sera fermée le 13 juillet au soir.

Réouverture mercredi 22 août à 9 heures.